

Paris, le jeudi 18 août 2016

OFFRE PRIMO-LICENCIÉS : JUSQU'À 4 MOIS DE LICENCE OFFERTS

Au 1^{er} septembre 2016, la Fédération Française de Motocyclisme renouvelle son opération primo-licenciés permettant de bénéficier d'une licence annuelle compétition ou entraînement d'une **validité de 16 mois, soit jusqu'à 4 mois offerts***.

Pour être éligible à la règle dite « primo-licencié », le demandeur devra effectuer sa demande à partir du 1^{er} septembre 2016 et devra remplir l'une de ces conditions :

- Ne jamais avoir été licencié à la FFM,
- Ou ne pas avoir renouvelé sa licence annuelle compétition ou entraînement pour les saisons 2015 et 2016.

Pour simplifier vos démarches administratives, **l'intranet fédéral** permet, en quelques clics seulement, de faire intégralement sa demande en ligne de licence annuelle.

Rendez-vous sur : <http://intranet.ffmoto.net/>

Attention : l'intranet fédéral ne sera pas accessible le 30 août prochain en raison d'une mise à jour technique.

**Exemple : pour une souscription le 1^{er} septembre 2016 : licence valable jusqu'au 31/12/2017.*